

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 avril 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLOT David donne pouvoir à CAURET Camille,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUZIN Alain,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENS Pierrick

Délibération n°2024-029

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 8

AMENAGEMENT

ESPACE EOLE – REALISATION D'UN PUMP TRACK ET D'UNE PLAINE DE JEUX – AVANT-PROJET

La Commune de Lamballe-Armor a mandaté le bureau d'études Rhizome pour l'accompagner dans l'aménagement du secteur autour de la salle Eole, sur la commune déléguée de Morieux, sur la base de l'étude de faisabilité réalisée en 2022 par le bureau d'études « La Boite de l'Espace ». Le projet répond à la fois à une demande de Pump-Track et aux besoins de logements sur la commune déléguée de Morieux.

A terme, il est prévu une opération d'aménagement de 52 logements environ sur une assiette intégrant le terrain sportif actuel. Le projet actuel comprend la réalisation définitive d'un Pump-Track et la transformation du terrain des sports actuel en plaine de jeu dans l'attente de l'urbanisation de l'ensemble du secteur par la collectivité. Le projet a fait l'objet :

- D'une réunion de présentation à la commission consultative élargie le 5 décembre 2023 avec la constitution de deux groupes de travail pour définir les besoins de chaque espace,

- D'une visite des Pump-Track de Pommeret et de Landéhen le 16 décembre 2023,
- D'une réunion de restitution et de validation au membre de la commission le 23 février 2023.

La piste de Pump-Track comprend un parcours de 210 mètres linéaire (150 mètres à Pommeret) sur une surface de 1 500 m². L'implantation d'arbres est envisagée dans les espaces intérieurs des boucles et dans le renforcement côté route. L'aménagement de la plaine de jeux restera sommaire puisque provisoire en réemployant le maximum d'équipement. Cette plaine comprendra :

- Un espace de jeu de ballon,
- Un espace de détente et de pique-nique,
- Un espace sportif,
- Un espace de jeux de glisse en réinventant le talus existant et le dévoiement de la voie de circulation actuelle.

Il est prévu de conserver la tribune existante qui sera largement utilisée pour cet espace et qui pourra aussi être intégrée dans le futur projet urbain. Dans la mesure du possible, la main courante du terrain de Planguenoual sera réutilisée pour délimiter l'aire de jeu de ballon.

Considérant la présentation du projet, transmise aux Conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet relatif à la réalisation d'un Pump-Track et d'une plaine de jeux, au sein de l'espace Eole à Morieux,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet à 178 000 € HT (valeur avril 2024), soit 135 000 € HT pour le Pump-Track et 43 000 € HT pour la plaine de jeux,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 3 – M. M'BAREK (+ pouvoir de M. BERNU). Mme LE BOUCHER

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **17 MAI 2024**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **17 MAI 2024**

De la publication le **17 MAI 2024**

Pour la Préfète
Lydie MICHEL
Directrice
Administration